

Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc61951456)

[1.1. Mode actuel de gestion des déchets 2](#_Toc61951457)

[1.2. Description des actions et études de faisabilité déjà menées 2](#_Toc61951458)

[a) Bilan des actions antérieures 2](#_Toc61951459)

[b) Etude préalable à la mise en place d’un dispositif de tri à la source des biodéchets 2](#_Toc61951460)

[1.3. Description des actions de réduction en amont prévues 2](#_Toc61951461)

[1.4. Description détaillée du projet 3](#_Toc61951462)

[a) Projet de gestion de proximité des biodéchets 3](#_Toc61951463)

[b) Cas particulier d’un projet d’équipement en composteur électromécanique 3](#_Toc61951464)

[2. Suivi et planning du projet 4](#_Toc61951465)

[2.1. Suivi et évaluation 4](#_Toc61951466)

[2.2. Planning prévisionnel 4](#_Toc61951467)

[3. Engagements spécifiques 4](#_Toc61951468)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 5](#_Toc61951469)

Volet technique

Gestion de proximité des biodéchets

# Description détaillée de l’opération

## Mode actuel de gestion des déchets

Présenter le territoire sur les différents points suivants :

Décrire l’organisation actuelle de la collecte et du traitement des déchets pour les différents flux – OMR, recyclables secs, verre, déchets verts… avec les ratios de la production annuelle des déchets par habitant, les taux de recyclage sur le territoire, la fréquence de la collecte, la situation existante pour les déchets d’activité économique et notamment les gros producteurs de biodéchets.

## Description des actions et études de faisabilité déjà menées

* 1. Bilan des actions antérieures

Précisez le bilan des actions antérieures menées sur le territoire : bilan quantitatif et qualitatif des opérations déjà menées en :

* compostage domestique (date de démarrage, nombre de composteurs distribués, taux de foyers en habitat individuel compostant, tonnage détourné par an…)
* en compostage partagé (date de démarrage, nombre de sites installés, nombre moyen de foyers compostant par site, tonnage moyen détourné par an…)
* en compostage autonome en établissement (date de démarrage, nombre de sites installés, type(s) d’établissements concernés, tonnage détourné par an…)
* Sensibilisation, formation et animation (nombre de maîtres composteurs formés, création d’un réseau et une animation des référents et guides composteurs, mode de communication auprès des foyers)
	1. Etude préalable à la mise en place d’un dispositif de tri à la source des biodéchets

Présenter dans cette partie les principales conclusions de l’étude préalable à la mise en place d’un dispositif de tri à la source.

L’objectif de l’étude préalable est de mieux connaître le gisement des biodéchets produits et potentiellement captables, avec une distinction par type de déchets (déchets alimentaires, déchets verts) et par type de producteurs (ménages, producteurs assimilés, gros producteurs) ainsi que d’identifier des scénarii de tri à la source des biodéchets possibles dans un objectif d’optimisation globale du service public de prévention et de gestion des déchets.

## Description des actions de réduction en amont prévues

Présenter le territoire sur les différents points suivants :

Les actions permettant de réduire la part des déchets résiduels produits et des biodéchets à collecter, comme par exemple les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ou la mise en œuvre d’une tarification incitative doivent être décrites.

Plus généralement, le porteur du projet doit démontrer le positionnement du projet par rapport à la politique publique de gestion des déchets : dans quelle mesure le projet s’intègre ou répond aux plans actuels en vigueur ou à venir comme les plans locaux ou régionaux.

## Description détaillée du projet

* 1. Projet de gestion de proximité des biodéchets

|  |  |
| --- | --- |
| Périmètre géographique de l’opération (département, communes) |  |
| Population ciblée par l’opération :  |  |
| Pourcentage d'habitat vertical :  | …………. % |
| Pourcentage d'habitat individuel : | …………. % |
| Date de démarrage de l'opération :  |  |
| Nature du service proposé par la collectivité :  | [ ]  Compostage de proximité[ ]  Broyage de déchets verts[ ]  Autre. Préciser : ………………………………. |
| quelques indicateurs | Avant ; Kg/hab dans les OMr Après : Kg/hab de déchets organiques détournéesVol (en L) de composteurs installés |
| Type de compostage | [ ]  Compostage en pied d’immeuble, [ ]  Compostage « petits » collectifs, [ ]  Compostage autonome en établissement[ ]  Autre. Préciser : …………………………………………. |
| %Déchets issus des ménages |  |
| Nombre d’emplois créés |  |
| **Tonnage annuel entrant prévisionnel (en t/an)** |  |
| Accompagnement par un maître ou un guide composteur | OUI / NON |
| Nombre de foyers concernés (durée 3 ans) |  |
| Nombre d’habitant concernés (durée 3 ans) |  |
| Nombre d’établissements concernés (durée 3 ans) |  |

Dans cette partie, le porteur de projet devra décrire l’organisation de la gestion de proximité des biodéchets et les modifications qu’elle entraine sur la gestion des autres flux de déchets. Plus précisément, des détails devront être apportés sur :

* Equipements mis en œuvre
* Débouchés ou utilisation du compost
* Accompagnement prévu pour les résidences
* Moyens humains internes et externes à la structure (nombre de personnes)
* Moyens de communication et de sensibilisation (assistance téléphonique, visites..)
* Moyens de formation
	1. Cas particulier d’un projet d’équipement en composteur électromécanique

|  |  |
| --- | --- |
| Secteur concerné par l’opération  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface[ ]  Industrie agro-alimentaire (préciser le secteur) :…………………………………………………………[ ]  Autre préciser : ……………………………………………… |
| Etude(s) préalable(s) | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type d’opération | [ ]  Composteur électromécanique[ ]  Formation du personnel[ ]  Communication[ ]  Signalétique[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Filière(s) de valorisation prévue(s) | [ ]  Retour au sol[ ]  Evacuation vers un producteur d’amendement organique [ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Nombre d’emplois créés |  |

# Suivi et planning du projet

## Suivi et évaluation

Précisez quel suivi va être mis en place et quelle évaluation sont proposées (mesures, outils de suivis…)

## Planning prévisionnel

Présenter le planning prévisionnel de la mise en œuvre du projet.

Le degré de maturité du projet sera pris en compte lors de son évaluation. Le soutien de l’ADEME vise particulièrement des projets mûrs et réalisables à court terme.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …).

**Pour un traitement en interne des biodéchets par l’utilisation d’un électrocomposteur, l’exploitant devra s’engager à :**

* S’assurer que l’implantation de l’équipement est cohérente avec le dispositif de tri à la source existant (non concurrence avec les solutions de collecte ou de gestion de proximité directement accessibles) et qu’elle est pertinente économiquement
* S’assurer que le dimensionnement est cohérent avec les quantités à traiter incluant une estimation de la baisse des quantités produites suite à la mise en place d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
* Former son personnel pour qu’il soit en capacité d’assurer la gestion de l’outil de traitement
* Se faire accompagner par une structure compétente (fournisseur ou autre) pour une durée de 1 an minimum,
* réaliser au minimum une analyse NFU 44-051 et une analyse XPU 44-162 ISMO (Indice de Stabilité de la Matière Organique)

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME les documents suivants :

□ Une note technique précisant le déroulement de l’opération et le bilan

□ Un bilan des actions d’accompagnement et de communication menées par le bénéficiaire

□ Les supports de communication comprenant le logo ADEME régionale validés par l’ADEME régionale

Ces rapports seront transmis sous format électronique.